EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune du Pecq, dûment convoqués individuellement et par écrit en vertu de l'article L.2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le trente septembre deux mille vingt-six, se sont réunis à la Mairie du Pecq sous la présidence de Anne-Laure de BROSSES, Maire du Pecq.

Nombres de conseillers en exercice : 33

Présents : Mme Anne-Laure de BROSSES, M. Raphaël PRACA, Mme Anne-Marie CHOLLET, M. Paul SCHMIDTKE, Mme Anne PETITJEANS, M. Pascal SIMONNET, Mme Karine de MATOS, M. Jean-Noël AMADEI, Mme Julie SERIEYS, Maires-Adjoints,
M. Pierrick FOURNIER, Mme Denise JOURDRIN, M. Rachid KADDIMI, Mme Pascale CHARBIT, M. David MANUEL, Mme Thérèse MORAINE, Mme Anne MAITRE, M. Jacques LELUBRE, Mme Anne-Sophie BOURGOUIN, M. Gabriel AUGUSTO, Mme Bernyse YAO, M. Christian CIENKA, Mme Najet BINOUS, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Thierry SOUCHET, Mme Anke de VILLEPIN, Mme Elsa SOARES, M. Didier GETTI, Mme Laure HERBERT, M. Nicolas PÈRE, Mme Elise DEHAUDT, Conseillers Municipaux,

Ont donné procuration :

- M. BESSETTES pouvoir remis à M. SIMONNET
- Mme CHANTRIS pouvoir remis à Mme MAITRE

Absent(s) excusé(s) : M. Jérôme AIRAUDO

Secrétaire de séance :

- Mme Anne-Marie CHOLLET

Certifié exécutoire par la transmission au contrôle de légalité le 14 octobre 2026

Et par la publication par voie électronique le 15 octobre 2026

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261007-26-5-13-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

N° 26-5-13

OBJET

MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DU PECQ

Vu l'article L .1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique,

Vu la communication faite à la Commission Urbanisme – Travaux réunie le 30 septembre 2026.

Considérant la consultation lancée le 22 juin 2026 en vue d'attribuer un marché pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville du Pecq,

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 septembre 2026, de choisir :

- l'offre de base de la société IDEX ENERGIES Direction Régionale Ile-de-France sise Immeuble l'Européen - Bâtiment D - 4 rue Joseph Monier - 92500 RUEIL MALMAISON (Siège Social : IDEX ENERGIES - 72, avenue Jean-Baptiste Clément - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT), offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions (Le Pecq Ecosolidaire) :

APPROUVE le choix du titulaire du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville du Pecq et de son offre de base fait par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

- la société IDEX ENERGIES Direction Régionale Ile-de-France sise Immeuble l'Européen - Bâtiment D - 4 rue Joseph Monier - 92500 RUEIL MALMAISON (Siège Social : IDEX ENERGIES - 72, avenue Jean-Baptiste Clément - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT)

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville du Pecq avec :

- la société IDEX ENERGIES Direction Régionale Ile-de-France sise Immeuble l'Européen - Bâtiment D - 4 rue Joseph Monier - 92500 RUEIL MALMAISON (Siège Social : IDEX ENERGIES - 72, avenue Jean-Baptiste Clément - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT)

pour un prix global et forfaitaire de 1 120 520.90 € H.T soit 1 344 625.08 € T.T.C pour toute la durée du marché (5 ans) pour les prestations P2 et P3 et avec un montant annuel maximum de 100 000 € H.T pour toutes les prestations à bons de commande.

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261007-26-5-13-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

Le PECQ

MAIRIE DU PECQ 78230 LE PECQ

Le Secrétaire de séance,

Anne-Marie CHOLLET

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Anne-Laure de BROSSES

Voies et délais de recours : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal Administratif de Versailles. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261007-26-5-13-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261007-26-5-13-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026